

Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison
Commune de Soleymieux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombres de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9 Pour : 9+2 pouvoirs Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, POYET Manon, POYET Mathieu, DAMEZET Jérôme, MONTET Frédéric, BOUTTE Thérèse, DETHY Annie, FAURE Sophie

Absents excusés : SOUBEYRAND Daniel donne pouvoir à DETHY Annie, QUATRESOUS Christian donne pouvoir à DUMAS Jean-Marc,

Secrétaire de séance : BOUTTE Thérèse

**Tarifs des salles communales de
soleymieux**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre des tarifs pour les salles communales.

Tarifs habitants de la commune

Tarifs habitants de la commune	Salle des fêtes 75 pers maxi	Salle sous vestiaire du foot 30 pers maxi
1 jour	150,00 €	60,00 €
2 jours	225,00 €	90,00 €
La 1/2 journée	75,00 €	
Dépôt caution pour le ménage	300,00 €	150,00 €
Dépôt caution pour la salle	1 500,00 €	200,00 €
Caution clé ou badge	20,00 €	40,00 €
Chauffage du 01/10 au 30/04 pour 1j	15,00 €	20,00 €
Chauffage du 01/10 au 30/04 pour 2j	30,00 €	40,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20240402-2024-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 02/04/2024

Tarifs habitants hors commune

Tarifs habitants hors la commune	Salle des fêtes 75 pers maxi	Salle sous vestiaire du foot 30 pers maxi
1 jour	250,00 €	110,00 €
2 jours	400,00 €	170,00 €
La 1/2 journée 12h à 23h	125,00 €	
Dépôt caution pour le ménage	300,00 €	150,00 €
Dépôt caution pour la salle	1 500,00 €	200,00 €
Caution clé ou badge	20,00 €	40,00 €
Chauffage du 01/10 au 30/04 pour 1j	15,00 €	20,00 €
Chauffage du 01/10 au 30/04 pour 2j	30,00 €	40,00 €

Association de la commune pour des soirées privées

Tarifs associations de la commune	Salle des fêtes 75 pers maxi	Salle sous vestiaire du foot 30 pers maxi
1 jour	150,00 €	60,00 €
2 jours	225,00 €	90,00 €
La 1/2 journée 12h à 23h	75,00 €	
Dépôt caution pour le ménage	300,00 €	150,00 €
Dépôt caution pour la salle	1 500,00 €	200,00 €
Caution clé ou badge	20,00 €	40,00 €
Chauffage du 01/10 au 30/04 pour 1j	15,00 €	20,00 €
Chauffage du 01/10 au 30/04 pour 2j	30,00 €	40,00 €

La location pour des manifestations ouvertes au public sera gratuite pour les associations de la commune de Soleymieux.

Association hors commune

Tarifs associations hors de la commune	Salle des fêtes 75 pers maxi	Salle sous vestiaire du foot 30 pers maxi
1 jour	150,00 €	60,00 €
2 jours	225,00 €	90,00 €
La 1/2 journée 12h à 23h	75,00 €	
Dépôt caution pour le ménage	300,00 €	150,00 €
Dépôt caution pour la salle	1 500,00 €	200,00 €
Caution clé ou badge	20,00 €	40,00 €
Chauffage du 01/10 au 30/04 pour 1j	15,00 €	20,00 €
Chauffage du 01/10 au 30/04 pour 2j	30,00 €	40,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Rencontre et Loisirs de 13h à 18h le jeudi

042 214263010 20240402 2024_13 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 02/04/2024

8€ par jeudi

La location reste gratuite pour les réunions d'associations dans les différentes salles de la commune.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- Les nouveaux tarifs ci-dessus pour les différentes salles de la commune avec application des nouveaux tarifs au 1^{er} avril 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie certifiée conforme.

A Soleymieux, le 29/03/2024

Le Maire,
Julien RONZIER



La secrétaire de séance
BOUTTE Thérèse

Affichage fait le0.9 JUL. 2024.....numériquement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20240402-2024-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 02/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20240402-2024-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 02/04/2024